



VEHICULES ABANDONNES

En application des dispositions légales, Police Riviera somme les personnes propriétaires des véhicules ci-dessous de se faire connaître afin de récupérer ceux-ci, actuellement entreposés sur le territoire des Communes de Vevey et de Montreux, dans les 30 jours qui suivront la date de cette parution.

Genre	Marque/ Modèle	Couleur	N° cadre/ châssis	Plaques/ Vignette
Auto	Mercedes	Grise	WDB2093651F025089	Sans
Auto	Audi	Inconnue	WAUZZZ4B44N036230	Sans
Auto	Peugeot	Blanche	Inconnu	F-FJ885RP
Moto	Yamaha	Grise	MLESE78200001209	Sans
Moto	Yamaha	Bleue	Inconnu	GC683VM
Moto	Triumph	Noire	Inconnu	FG275CL
Moto	Yamaha	Noire	E3S3E0002729	Sans
Cyclomoteur	Piaggio/Ciao	Blanc	Inconnu	D-167WXF

Passé ce délai, les véhicules seront débarrassés, ceci en conformité des dispositions de la loi du 26 mai 1986, article 26a, modifiant celle du 25 novembre 1974, sur la circulation routière (LVCR).